



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION INCENDIE EQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION (E.S.I)

L'article R. 4227-28 du code du travail indique que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

L'article R. 4227-39 du code du travail prévoit quant à lui que la consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

La recommandation R6 de l'APSA,

Article 3.2 : Sous la responsabilité du chef d'établissement, le service de sécurité incendie doit organiser la première intervention (EPI), la deuxième intervention (ESI).

Nombre d'ESI : 3 au minimum par séquence de travail, doublé si le délai d'intervention des secours

extérieurs est supérieur à 10min, formés au moins deux fois par an

Cette formation vise à approfondir les connaissances incendies des équipiers de 1^{ère} intervention, à les former à l'intervention dans l'attente des sapeurs pompiers.

L'équipier de deuxième intervention doit être choisi parmi les équipiers de 1^{ère} intervention incendie.

Durée :	2 jours (14h00)	Tarif :	Cf. devis
Modalités d'accès :	-Retour de convention de formation et de mise à disposition signée par le client, -Le cas échéant, retour de l'accord de prise en charge de l'OPCO, -Le cas échéant, merci de contacter notre référent PSH (coordonnées ci-dessous).	Délais d'accès :	Dès retour des documents de formation, de mise à disposition et de prise en charge OPCO.
Personnes en situation de handicap (PSH) :			
Modalités d'organisation :	Dates de la formation : Horaires de formation : Lieu de la formation :	Selon planification Selon planification Chez le client	Nombre de participants : 1 à 10 Organisation de la formation : présentiel, en continu
Public visé :	Toute personne souhaitant intégrer l'Equipe de Seconde Intervention.		
Prérequis :	Aucun.		
Objectifs :	A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables : <ul style="list-style-type: none"> ✓ d'intervenir efficacement sur un début d'incendie avec les moyens de secours de première et seconde intervention, ✓ de développer la capacité d'analyse et de réaction des équipiers en fonction de l'évolution du sinistre dans l'attente de l'arrivée des secours publics. 		
Méthodes pédagogiques mobilisées :	-Animation sous forme d'exposés interactifs -Démonstrations commentées et justifiées -Etudes de cas -Mises en pratique	Outils pédagogiques mobilisés :	-support de cours, fiches d'évaluation des connaissances, aide-mémoire stagiaire. -extincteurs -générateurs à fumée
Intervenant :	Formateur qualifié.		
Modalités d'évaluation :	-En fin de formation, chaque candidat ayant satisfait aux évaluations théoriques et pratiques se verra délivrer une attestation de formation.		
Sanction de la formation :	-Un certificat de réalisation est remis à tout stagiaire ayant suivi avec assiduité l'ensemble de l'action de formation.		
Maintien des connaissances :	7h00 tous les 24 mois.		
Contact :	Service commercial et administratif : Référent technique et pédagogique : Référent PSH :	BALLAND Nathalie et TERVER Emilie TERVER Emilie BALLAND Nathalie afsia2@orange.fr 03.24.58.38.80	

A.F.S.I.A

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsia2@orange.fr – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION INCENDIE EQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION (E.S.I)

Retrouvez l'intégralité de notre offre de formation sur : www.afsia.fr

DETAIL DES COMPETENCES VISEES

1. Formation de base

1.1. Contenu Théorique :

- 1.1.1. Les dangers de l'incendie
- 1.1.2. Le feu - La Combustion : La Théorie Du Feu - Le Triangle Du Feu
- 1.1.3. Les mécanismes de combustion des solides, de liquides, des gaz
- 1.1.4. La propagation du feu et des fumées, pourquoi ?, comment ?
- 1.1.5. La notion d'inflammation/d'explosion
- 1.1.6. Les différentes classes de feux
- 1.1.7. Les agents extincteurs : -Eau et eau avec additif, CO2, poudres (BC et ABC), mousse, etc
- 1.1.8. Les procédés d'extinction : Refroidissement, étouffement, inhibition, inertage
- 1.1.9. Les moyens d'extinction : Extincteurs, RIA, tuyaux souples : Fonctionnement et utilisation
- 1.1.10. Inventaire et vérification de vos matériels d'intervention incendie (engins, matériels, plans)
- 1.1.11. Les phénomènes thermiques
- 1.1.12. Les équipements de Protection Individuel (ARI si le site est équipé)
- 1.1.13. L'évacuation : pourquoi ?, comment ?
- 1.1.14. Les dispositions facilitant l'évacuation
- 1.1.15. L'alarme, l'alerte : pourquoi ?, comment ?, par qui ?
- 1.1.16. La reconnaissance du sinistre avant intervention
- 1.1.17. Dégagement d'urgence
- 1.1.18. Conduite à tenir face à un brûlé/une personne inconsciente

1.2. Contenu Pratique :

- 1.2.1. Extinctions de feux réels : Feux de solides (bois, papiers, cartons)
- 1.2.2. Manipulation RIA, établissement de tuyaux, mise en oeuvre des moyens de Seconde Intervention du site
- 1.2.3. Mise en situation d'intervention avec utilisation de fumée froide basé sur l'analyse du risque incendie

A.F.S.I.A

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsia2@orange.fr – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION INCENDIE EQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION (E.S.I)

2. La connaissance du site et de ses particularités

2.1. Contenu Théorique :

- 2.1.1. Présentation du plan d'intervention : la procédure interne
- 2.1.2. Le plan du site, la localisation des dangers, des organes de coupure des énergies
- 2.1.3. Les lieux stratégiques de l'entreprise (Point à défendre)
- 2.1.4. Identification des accès pour les secours publics
- 2.1.5. Organisation et interaction des services publics et les autres intervenants internes (EPI, accueil des secours, mise à disposition des moyens et connaissance techniques)

2.2. Contenu Pratique :

- 2.2.1. Visite du site

A.F.S.I.A

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsia2@orange.fr – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646